

Le conteur d'eau

FOUNEX, AUTOMNE 2022 N°26 – BULLETIN D'INFORMATION DES SITSE

Eau potable

RESTRICTION D'EAU

En raison de problèmes techniques couplés avec une sécheresse prolongée, les SITSE ont été contraints de prendre des mesures exceptionnelles d'économie d'eau durant les mois de juillet-août et une partie de septembre (ces mesures sont actuellement levées, mais susceptibles d'être reconduites si nécessaire). Dans le but d'assurer la distribution d'eau en quantité suffisante aux abonnés des SITSE, nous avons mis à l'arrêt les fontaines communales et envoyé un courrier «tout ménage» appelant la population à réduire sa consommation d'eau. Ce courrier a suscité un vif intérêt et plusieurs questions (voir verso). Grâce à l'effort commun, nous avons évité une pénurie d'eau potable, et nous remercions nos abonnés pour leur



PERSONNEL

participation active.

Après plus de 17 ans consacrés d'abord au SIDAC puis aux SITSE, notre exploitant d'eau potable, Patrice Vermot, a pris sa retraite au 30 septembre 2022. Electricien d'origine, il est devenu un vrai pilier des SITSE. Non seulement il assurait l'exploitation du réseau de distribution d'eau potable et assumait la responsabilité de l'usine de potabilisation, mais il a également participé de manière proactive au développement informatique des

és

SITSE. Nous le remercions pour son engagement et sa fidélité tout en lui souhaitant une belle retraite bien méritée.

En prévision de son départ, nous avons lancé un processus de recrutement en novembre 2021. Après sélection, notre choix s'est porté sur Filipe Dos Reis qui a rejoint notre équipe le 1er mai 2022. Nous nous réjouissons de cette nouvelle collaboration et lui souhaitons la bienvenue.























Le conteur d'eau

N°26 – BULLETIN D'INFORMATION DES SITSE



Foire aux questions

Si l'eau de notre réseau provient du lac pourquoi imposer une restriction d'eau?

Pour rappel, en moyenne 75% de l'eau de notre réseau provient du lac et 25% d'eau de sources. Malheureusement, nous avons eu deux problèmes majeurs simultanément : le premier est d'ordre technique et le deuxième d'ordre météorologique. Tout d'abord, nous avons découvert une invasion de moules Quagga sur les crépines d'aspiration d'eau qui se trouvent à environ 45m de profondeur dans le lac (voir photos ci-contre), bouchant ainsi partiellement les conduites d'adduction. En parallèle, nous avons subi un problème de filtration dans notre station de potabilisation réduisant ainsi de 20% la capacité de production d'eau. En raison du délai d'approvisionnement en matériel de rechange, nous étions obligés de réduire le débit de production le temps nécessaire. En sus, nous avons été touchés par une forte sécheresse durant cette période, augmentant ainsi les besoins en eau de la part des agriculteurs et de nos abonnés, alors que nos captages d'eau de sources sont au niveau le plus bas. Ces conditions réunies ont nécessité l'introduction de mesures exceptionnelles d'économie d'eau.

Quelles solutions avons-nous pour combattre les moules Quagga?

Les moules Quagga sont une espèce de moule d'eau douce invasive, originaire de la mer noire. Elle a été introduite involontairement en Suisse il y a plusieurs années et s'est répandue dans les lacs de Constance, Neuchâtel, Bienne, Morat, le Léman et dans le Rhin. Cette espèce de moule est devenue un réel sujet d'inquiétude pour les distributeurs d'eau car elle se fixe sur les crépines d'aspiration des conduites lacustres et colonise l'intérieur des conduites d'eau. La conséquence est un bouchage progressif des conduites d'adduction. Malheureusement, il n'existe pas de réelle solution pour lutter contre les larves et le développement de ces moules, mis-à-part un nettoyage régulier des crépines, et l'éventuelle pour trouver des solutions adéquates.



Quels jours puis-je arroser mon jardin en période de restriction d'eau?

En principe, nous vous recommandons de vous abstenir d'arroser quotidiennement et d'arroser votre jardin ou pelouse un jour sur deux. Les mesures de restriction sont adaptées en fonction de la situation et de son évolution

Si j'arrose mon jardin tous les jours en période de restriction d'eau, est-ce que je suis amendable?

Une restriction d'eau n'est pas une interdiction, mais une recommandation en vue d'un risque potentiel de pénurie d'eau. La situation, telle que vécue cet été, était maitrisée et n'a pas nécessité de mesures extrêmes ; nous comptons sur votre bon sens! Néanmoins, sachez qu'en cas de pénurie nécessitant une interdiction d'arrosage, des sanctions envers les contrevenants peuvent être prises.

Est-ce que les stations de lavage et les parcs aquatiques sont concernés par de telles restrictions?

La situation telle qu'elle s'est présentée ne nécessitait pas de restreindre l'activité économique de la région. Nous faisons tout notre possible pour maintenir un équilibre durable pour l'ensemble des acteurs de Terre Sainte et environs.



















